

POLITIQUE SUR LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Le SIRC appuie et encourage l'adoption des Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport.

Le SIRC croit que la sécurité dans le sport est une priorité et que toutes les personnes et organisations impliquées dans le sport au Canada devraient connaître les protocoles canadiens sur les commotions cérébrales, y compris les cinq composantes de l'approche harmonisée de la gestion des commotions cérébrales (sensibilisation, prévention, détection, gestion et surveillance).

Une commotion cérébrale est une lésion cérébrale qui ne peut être vue sur une radiographie, un scan ou une IRM. Elle affecte la façon dont un athlète pense et peut causer une variété de symptômes.

Une commotion cérébrale peut être causée par n'importe quel coup porté à la tête, au visage ou au cou, ou à un autre endroit du corps qui provoque une secousse soudaine de la tête.

Bien que le diagnostic formel de commotion cérébrale doive être posé à la suite d'une évaluation médicale, toutes les parties prenantes du sport, y compris les athlètes, les parents, les enseignants, les entraîneurs, les officiels et les professionnels de la santé agréés, sont responsables de l'identification et du signalement des athlètes qui peuvent présenter des signes visuels d'une blessure à la tête ou qui signalent des symptômes liés à une commotion cérébrale. Ceci est particulièrement important car de nombreux sites sportifs et récréatifs n'ont pas accès à des professionnels de la santé agréés sur place.

Dans le cadre du mandat du SIRC, qui consiste à assurer le perfectionnement professionnel de son personnel et de son conseil d'administration, ainsi que l'éducation de l'ensemble du secteur du sport, tant à l'échelle nationale qu'internationale, le SIRC fait la promotion des politiques et de la trousse d'outils sur les commotions cérébrales créées dans le cadre d'un programme harmonisé sur le site web sirc.ca/fr/commotion.